

Annule et remplace

Calendrier des différentes opérations relatives à l'intégration dans le corps des professeurs des écoles pour la rentrée 2021.

Dates	Opérations – Observations
Du 11 mars 2021 au 19 mars 2021	Saisie des candidatures dans l'application S.I.A.P.
22 mars 2021	Envoi des accusés réception de candidature à l'intégration dans le corps des professeurs des écoles dans la boîte électronique I-PROF des candidats. Aucun A.R. sous forme papier ne sera adressé aux candidats. Ce document est à éditer, à dater et à signer. Les personnels qui n'auraient pas reçu ce document dans leur boîte « I-PROF » devront impérativement prendre contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille et Vilaine (DIV 1 C).
Du 22 au 23 mars 2021	Transmission à l'Inspection de l'Éducation Nationale (1) de l'accusé réception que vous avez dû éditer, dater et signer. (1) pour les enseignants en situation particulière (congrés, brigade, détachement etc....) l'A.R. est à transmettre directement à la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille et Vilaine – DIV 1 C.
25 mars 2021	Date limite d'envoi par les I.E.N. des accusés de réception au service DIV 1 C.
2 avril 2021	Consultation par les candidats des éléments du barème.
Lundi 19 avril 2021	Envoi dans la boîte électronique I-PROF des enseignants des résultats personnalisés de la liste d'aptitude.